

RÈGLEMENT DE LA COURSE

ARTICLE 1 :

Conformément à la réglementation des manifestations running 2026 ;

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

❖ Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- Soit au choix d'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

❖ Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>) dont les conditions d'utilisation sont établies également

par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

ARTICLE 2 : SECRETARIAT ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 27 septembre 2026 à partir de 8H30 sur le lieu d'arrivée au secrétariat. Les dossards ont une puce RFID intégrée, les coureurs conservent leurs dossards après la course (les épingles ne sont pas fournies par l'organisateur) ;

Pas de consignes de sac ;

Au retrait, présentation de la carte d'identité obligatoire.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

10km : Course ouverte aux femmes et aux hommes nés en 2011 et avant (licenciés FFA et non licenciés.) Catégories cadettes à Masters.

5 km : Course ouverte aux femmes et aux hommes nés en 2013 et avant (licenciés FFA et non licenciés.) Catégories minimales à Masters.

La course se compose d'une épreuve de 10km et de 5 km sur le même parcours.

Courses jeunes dès 11h30.

ARTICLE 4 : PARCOURS

Deux courses sur le même parcours

10 km :

- Sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal. Parcours plat, avec 2 boucles, se déroulant au centre-ville et au parc de la Verrerie
- Départ à 10H00 : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Arrivée : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Accessible aux catégories cadets et plus

5 km :

- Sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal. Parcours plat, avec 1 boucle se déroulant au centre-ville et au parc de la Verrerie
- Départ à 10H00 commun avec le 10km : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Arrivée : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Accessible aux catégories minimales et plus

Le détail des parcours est consultable sur le site internet de l'EALC à l'adresse web suivante :

<http://ealecreusot.fr/10km-coeur-de-ville>

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

10km : Tarif 13€ hors frais d'inscription (inscription via internet),

5km : Tarif 8€ hors frais d'inscription (inscription via internet).

Inscription en ligne possible jusqu'au 25/09/2025, 22h.

Les inscriptions sur place le jour de la course ne sont pas prévues pour l'édition 2026. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit de finalement ouvrir la possibilité de l'inscription sur place lors des derniers jours avant la course. Les conditions (nombre de place disponibles sur chaque courses, tarifs majorés, horaires) seront communiquées via les réseaux sociaux du club et/ou la plateforme d'inscription.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie AIAC.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

1. Course de 10km :

Classement général scratch et par catégorie :

Cadet/junior/espoir/sénior/master

2. Course de 5 km

Classement général scratch masculin et féminin uniquement.

Le nombre de personnes récompensées sur la course de 5km est moins important. En effet, nous proposons cette distance principalement pour que des coureurs débutants puissent s'engager plus sereinement. L'objectif est l'accessibilité plus que la performance !

3. Challenge par équipe

Participez au Challenge par équipe : vivez une activité ludique et partagez un moment convivial entre collègues et amis. Un classement dédié aux équipes (entreprise, association, club, etc.) sera établi en fin de course.

Classement du « Trophée équipe la plus nombreuse »

1. Le classement du nombre est établi par l'addition du nombre de participants par équipe arrivées dans l'ensemble des deux courses du 5 et 10km. L'équipe comptant le plus d'engagés remporte ce Trophée. Il n'est pas nécessaire d'engager de coureurs ou coureuses dans les deux courses pour être comptabilisé sur ce Trophée. L'équipe du club organisateur n'est pas comptée dans ce classement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Remise de récompenses à partir de 12h00 dans la zone d'arrivée :

- Aux 3 premiers Hommes et Femmes des 10km et des 5 km,

- Uniquement pour le 5 km, sans cumul, aux premiers (masculin, féminin) de la catégorie ci-dessous :
 - o Minimes.
- Uniquement pour le 10km, sans cumul, aux premiers de chacune des catégories définies ci-dessous (masculin et féminin) :
 - o Cadet,
 - o Junior,
 - o Espoir,
 - o Senior et master 0,
 - o Master toute catégorie à partir de master 1.
- A la première équipe classée dans le « Trophée équipe la plus nombreuse » (équipe du club EALC exclu).

Aucune dotation ne sera remise en dehors du podium.

ARTICLE 9 : CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires :

Stéphane Rampon

Email : stephane.r.rampon@gmail.com ; Tel : 0686117623

OU

Co-président : Romain Talpin

Email : rtalpin@gmail.com ; Tel : 0673805414

ARTICLE 10 : SECURITE / RAVITAILLEMENT

Selon les règles en vigueur de la FFA et de la CDR71.

Le service médical est assuré par LA CROIX ROUGE.

La sécurité est assurée par les signaleurs officiels de l'organisation.

1 seul ravitaillement à l'arrivée.

ARTICLE 11 : DIVERS

Lot d'engagements :

Il n'y aura pas de lots d'engagement.

Nous avons en effet souhaité proposer des tarifs de participation relativement faibles, nécessaires à la bonne organisation de l'évènement (sécurité, chronométrage, speaker, etc.).

Nous proposerons en revanche un ravitaillement de fin de course plus conséquent.

Lieu de l'épreuve :

Cœur de ville Le Creusot, allée du parc de la Verrerie

Remboursement :

Pas de remboursement en cas de non-participation à la course, sauf si fourniture d'un justificatif médical avant le 27/09/2026 ou bien annulation de l'épreuve à cause du COVID-19.